



DISTRICT URBAIN
de FAULQUEMONT
Communauté
de Communes

ARRÊTÉ N°136/2018

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BAMBIDERSTROFF

Le Président du District Urbain de Faulquemont,

VU la loi n°2014-366 Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, notamment l'article 136,
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
VU le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-36, L153-42, L153-43,
VU le code de l'environnement notamment les articles, L123-1 et suivants, R123-1 et suivants,
VU l'arrêté n°131/034/13 du Maire de la Commune de Bambiderstroff du 25 mars 2013 prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
VU l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-070 du 5 janvier 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes du District Urbain de Faulquemont,
VU la délibération du Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont du 5 avril 2017 décidant d'achever la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bambiderstroff,
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Bambiderstroff du 29 mars 2017 décidant de donner son accord à l'achèvement, par le District Urbain de Faulquemont, de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence,
VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Grand-Est du 12 janvier 2018 de ne pas soumettre le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bambiderstroff à évaluation environnementale,
VU les avis des personnes publiques associées,
VU l'ordonnance n°E18000129/67 du 25 juillet 2018 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant Monsieur Aimé CAYET en qualité de commissaire enquêteur,
VU les pièces du dossier de projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) soumis à l'enquête publique,

ARRETE

Article 1 : Objet de l'enquête, date d'ouverture et durée

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bambiderstroff pour une durée de 31 jours consécutifs, du mercredi 26 septembre 2018, à compter de 14h00, au vendredi 26 octobre 2018 jusqu'à 16h30.

Direction

1, allée René Cassin
57380 FAULQUEMONT
Tel +33 (0) 387 29 83 50
Fax +33 (0) 387 29 83 51
e-mail : dg@dufcc.com
site web : www.dufcc.com

Pôle technique

Tel +33 (0) 387 29 73 80
Fax +33 (0) 387 29 73 89

Maison de Justice et des Droits

Tel +33 (0) 387 90 00 22
Fax +33 (0) 387 29 83 51

Piscine

Tel +33 (0) 387 00 46 00
Fax 133 (0) 387 00 46 01

mjd@dufcc.com

piscine@dufcc.com

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20180830-AR135-2018-AU
Date de télétransmission : 30/08/2018
Date de réception préfecture : 30/08/2018

Article 2 : Nom et qualité du commissaire-enquêteur :

Monsieur Aimé CAYET (ingénieur de la chimie à la retraite), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 3 : Publicité de l'enquête publique :

Un avis au public sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

L'avis qui aura été publié, sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion;
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché à la mairie de Bambiderstroff, ainsi qu'à l'Hôtel Communautaire et au Pôle technique du District Urbain de Faulquemont, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera également publié sur le site Internet du District Urbain de Faulquemont.

Article 4 : Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bambiderstroff :

- en Mairie de Bambiderstroff (support papier), aux heures et jours habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30,
- au District Urbain de Faulquemont, Pôle technique - Service Urbanisme, 36 rue de la Gare à Faulquemont (57380) aux heures et jours habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h00 à 12h00,
- sur le site Internet District Urbain de Faulquemont (DUF) (www.dufcc.com/aménagement_du_territoire/urbanisme/enquêtes_publicques), sur lequel le dossier sera consultable et téléchargeable gratuitement.

Article 5 : Lieux, jours et heures où le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions :

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Bambiderstroff, 1 place de la Mairie (57690) les :

- Mercredi 26 septembre 2018 de 14h00 à 17h00,
- Samedi 13 octobre 2018 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 24 octobre 2018 de 15h00 à 18h00.

Article 6 : Moyens offerts au public de communiquer ses observations sur les registres, par voie électronique et par courrier postal pendant toute la durée de l'enquête publique :

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur deux registres papier ouvert à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition à la Mairie de Bambiderstroff ainsi qu'au District Urbain de Faulquemont, Pôle Technique - Service Urbanisme, 36 rue de la Gare à Faulquemont (57380).

Le public pourra communiquer ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : modif-plu-enquete-publique@dufcc.com .

Le public pourra communiquer ses observations, propositions et contre-propositions par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, District Urbain de Faulquemont, Hôtel Communautaire, 1 allée René Cassin, 57380 Faulquemont (mentionner en objet : projet de modification du PLU de Bambiderstroff).

Le dossier ainsi que les observations, propositions et contre-propositions du public sont tenues à la disposition du public en Mairie de Bambiderstroff et au District Urbain de Faulquemont, Pôle technique - Service Urbanisme, 1 allée René Cassin à Faulquemont (57380). Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7 : Evaluation environnementale :

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bambiderstroff n'est pas soumis à évaluation environnementale, conformément à la décision de la MRAe Grand-Est. Le dossier d'enquête publique comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Article 8 : A l'issue de l'enquête publique :

Le commissaire-enquêteur clôt les registres d'enquête : papier et dématérialisé. Toute observation, proposition ou contre-proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le vendredi 26 octobre 2018 à 16h30 ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur adressera dans les 8 jours qui suivent la clôture de l'enquête, par procès-verbal de synthèse, les observations, propositions et contre-propositions orales et écrites à Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont, qui disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans le délai de 30 jours qui suit la fin de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur :

- établira le rapport,
- consignera dans une présentation séparée ses conclusions personnelles motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables,
- transmettra son rapport et ses conclusions à Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont, avec copie Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont adressera copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à Monsieur le Maire de Bambiderstroff et à Monsieur le Préfet de Moselle.

Article 9 : Durée et lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au District Urbain de Faulquemont (DUF), Pôle technique – Service Urbanisme, 36 rue de la Gare à Faulquemont (57380) pendant un an. Ils seront également tenus pendant la même période à la disposition du public sur le site Internet du DUF, ainsi que dans les locaux de la Mairie de Bambiderstroff et de la Préfecture de la Moselle / Direction Départementale des Territoires de la Moselle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 10 : Après l'enquête publique et la remise du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur :

Le projet modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bambiderstroff, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations, propositions et contre-propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont.

Article 11 : Identité de la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont, Hôtel Communautaire, 1 allée René Cassin à Faulquemont (57380).

Article 12 : Exécution et transmission de l'arrêté

Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont et Monsieur le Commissaire Enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle, Madame la Présidente du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et Monsieur le Maire de Bambiderstroff.

Fait à Faulquemont, le 27 août 2018

Le Président
du District Urbain de Faulquemont,

François LAVERGNE

